Le Monde, 30 novembre 2019

Budget 2020 : le Sénat épingle le train de vie de l'Élysée

Le rapporteur de la mission « pouvoirs publics » signale notamment que le poste des déplacements présidentiels a grimpé en flèche

Pas content, Jean-Pierre Sueur… Rapporteur pour avis de la mission « pouvoirs publics » examinée jeudi 28 novembre au Sénat dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2020, le sénateur (PS) du Loiret indique en préambule les *« conditions pour le moins particulières »* d'élaboration de son rapport. *« Les services de l'Elysée ont refusé de recevoir le rapporteur que je suis »*, déplore-t-il. Le ton est policé, mais il ne peut que regretter *« ce comportement peu républicain »*.

« J'ai demandé à être reçu, comme cela s'est fait les années précédentes sans difficultés, relate l'ancien président de la commission des lois du Sénat au *Monde*. *Le directeur du cabinet, Patrick Strzoda, n'a pas jugé utile de procéder à une audition. Il m'a indiqué par courrier qu'il ne répondrait qu'à des questions écrites, ce qu'il a fait de façon très laconique. »* M. Sueur dit espérer que cette situation ne se renouvellera pas à l'avenir.

Les crédits de la mission « pouvoirs publics » regroupent les dotations à la présidence de la République, à l'Assemblée nationale et au Sénat, ainsi qu'aux chaînes parlementaires, au Conseil constitutionnel et à la Cour de justice de la République. Globalement, ils s'élèvent en 2020 à 994 455 491 euros, en hausse de 3 111 000 euros (+0,31 %). Hormis une dotation spéciale de 785 000 euros attribuée au Conseil constitutionnel pour l'organisation du référendum d'initiative partagée sur Aéroports de Paris, la quasi-totalité de cette hausse est due à celle de la dotation allouée à la présidence de la République, qui enregistre une progression de 2 316 000 euros (+2,25 %), passant de 103 millions d'euros en 2019 à 105,32 millions en 2020. Les crédits de toutes les autres institutions restent stables.

« Les dépenses de l'Elysée augmentent », note M. Sueur, rappelant qu'au prix d'*« un effort de rationalisation important »* cette dotation avait été ramenée de 109 millions d'euros en 2012 à 100 millions en 2017, pendant le quinquennat de François Hollande, avant d'être portée à 103 millions en 2018 et en 2019, depuis l'élection d'Emmanuel Macron. En réalité, les dépenses de l'Elysée augmentent plus que ne le laissent supposer les crédits inscrits en loi de finances initiale.

Organisation « plus rationnelle »

Comme le révèle le récapitulatif des dépenses figurant dans le rapport, celles-ci s'élèvent à 106,78 millions d'euros en 2019 et sont prévues à 110,52 millions en 2020 (+3,5 %). Pour faire face à cette augmentation significative de ses dépenses, après une hausse, déjà, de 2,5 % en 2019, l'Elysée va devoir ponctionner sur ses « disponibilités », qui se montaient à 17,1 millions d'euros au 31 décembre 2018, selon les informations fournies au rapporteur. Après un prélèvement de 2,5 millions en 2019, celui-ci sera de 4 millions en 2020. En deux ans, près de 40 % de ces réserves auront donc été consommées. *« Cette pratique n'est pas tenable à long terme car les réserves vont s'épuiser »*, observe M. Sueur.

L'Elysée va devoir ponctionner ses réserves, dont près de 40 % auront été consommées en deux ans

Si les dépenses de personnel de l'Elysée ont été contenues – en juillet 2019, 795 postes étaient pourvus, soit 17 de moins qu'un an plus tôt, grâce, notamment, à *« une organisation qui semble plus rationnelle qu'auparavant »*, note le rapporteur –, le poste des déplacements présidentiels, lui, grimpe en flèche. Entre 2018 et 2020, il passe de 14,3 millions à 15,66 millions d'euros (+9,5 %). Sans retrouver, toutefois, les hauteurs qu'il avait atteintes dans la dernière année du quinquennat de Nicolas Sarkozy : 19,4 millions.

Un autre poste connaît une forte progression, celui des frais de fonctionnement, qui augmenteront de près de 1 million d'euros en 2020 (+ 67 %). Cette hausse est essentiellement due au renforcement des moyens de sécurité à la présidence de la République, mission désormais confiée à une nouvelle direction de la sécurité de la présidence de la République (DSPR), qui compte un effectif de 77 équivalents temps-plein, soit 14 de plus qu'en 2017. Augmentation à laquelle le rapporteur souscrit, compte tenu d'*« un contexte d'insécurité toujours très élevée »*. La DSPR a ainsi été dotée de moyens supplémentaires : blindage des véhicules d'escorte, renouvellement du parc radio, équipements de géolocalisation, équipements individuels, nouveaux matériels de sécurité, etc.

Quoi qu'il en soit, M. Sueur ne peut s'empêcher de noter que *« la réduction du train de vie de l'Elysée mise en avant dans le bleu budgétaire* [le document établi par Bercy pour chaque mission du PLF] *pour 2020 est donc très relative »*. Dans ses conclusions, la commission des lois du Sénat, présidée par Philippe Bas (LR), estime que *« la présidence de la République devrait davantage s'appliquer les règles vertueuses prônées aux autres pouvoirs publics en s'interrogeant sur les moyens de contenir son train de vie »*. Comme un rappel à l'ordre. ■

PATRICK ROGER

Les « frais de palais » passés au crible par René Dosière

LE BUDGET DE L'ÉLYSÉE, le train de vie « somptuaire » du chef de l'Etat font l'objet de nombreux fantasmes. En grande partie à cause du « secret-défense » qui, jusqu'à une date récente, a entouré ces sujets. Une opacité qui remonte à la pratique de la « liste civile » attribuée au roi en 1790, en compensation de la nationalisation des biens de la couronne, afin de pourvoir à la « splendeur du règne ». Notre monarchie républicaine n'a cessé de perpétuer ce culte de la splendeur et du secret, jusqu'à ce que les investigations tenaces de René Dosière ne viennent à bout du secret, sinon de la splendeur. L'ancien député de l'Aisne rassemble ses souvenirs et le fruit de ses enquêtes dans un ouvrage captivant et richement documenté, *Frais de palais* (L'Observatoire, 240 pages, 19 euros).

Aujourd'hui, le montant du budget de la présidence de la République est exactement connu : 110 millions d'euros. Longtemps, ce ne fut qu'un budget fictif, ne couvrant qu'à peine dix pour cent de ses dépenses réelles. Qui s'en souciait ? La présidence n'avait qu'à puiser à sa guise dans les budgets des ministères. Jusqu'en 2006, même le nombre exact des effectifs de la présidence était invérifiable, tant il y avait de ministères, de services publics ou d'entreprises nationalisées mettant à disposition de l'Elysée leurs cadres tout en continuant à les rémunérer. Une sorte d'abus de bien social qui ne disait pas son nom, sans que personne – ou presque – n'y trouvât rien à redire.

Indignation

Autant dire qu'en matière de transparence on revient de très loin. Avec ceci de paradoxal que, tant que le secret était maintenu, l'opinion publique ne se souciait guère du train de vie de l'Etat et de ses représentants. Mais, à partir du moment où le voile a commencé progressivement à se lever, grâce aux questionnements, notamment, de René Dosière et aux investigations de la presse, son indignation n'a cessé de croître au fil des révélations. Il aura fallu attendre le quinquennat de Nicolas Sarkozy pour que le budget de l'Elysée soit enfin rendu public, en 2008, et contrôlé par la Cour des comptes. Ce qui permit notamment de mettre au jour la « *bouli*mie sondagière » de l'hôte de l'Elysée, révélée par le premier rapport de la Cour, en juillet 2009.

« Parmi tous les pays démocratiques comparables, la France est devenue celui dont les dépenses du chef de l'exécutif sont les mieux connues et les plus transparentes, conclut René Dosière. *Désormais, les dépenses doivent être justifiées et le président remourse au budget présidentiel ses dépenses privées (restauration, déplacements), ce que la Cour des comptes vérifie. »* Une transparence qui doit beaucoup à ses travaux. ■

P. RR

Phoca PDF